

1990 le moment où nous devrions parvenir à l'autosuffisance en matière énergétique. Or, nous avons atteint cet objectif sept années plus tôt. À l'heure actuelle, l'excédent cumulé de nos ventes de pétrole brut pour 1983 dépasse 300 millions de dollars, tandis que notre excédent commercial global au poste de l'énergie est de cinq milliards de dollars.

Le gouvernement a en outre aidé les compagnies désireuses d'entreprendre des grands travaux d'exploitation. Malgré le fléchissement des prix mondiaux du pétrole, l'exécution de plusieurs grands projets a été annoncée au cours des deux dernières années, notamment l'exploitation des sables pétrolifères de Wolf Lake et de Cold Lake, l'expansion des installations de la Syncrude à Fort McMurray, la construction d'une installation de traitement du pétrole lourd en Saskatchewan et la mise en œuvre du projet de Norman Wells.

On vous avait annoncé que la société Petro-Canada étendrait son activité et verrait son budget augmenté. Elle a depuis lors plus que doublé la valeur de son actif. Et sa part des revenus de la vente au détail des produits pétroliers, qui était de moins de 2 % en 1979, se chiffre maintenant à 11 %. Cela s'explique par l'augmentation des points de vente au détail, mais aussi par un appui accru de la part des consommateurs. Petro-Canada participe activement, par ailleurs, aux travaux de prospection en cours au Canada, particulièrement dans les zones pionnières, où cette recherche est hasardeuse. À l'heure actuelle, Petro-Canada exerce son activité dans toutes les régions du pays, et les Canadiens sont fiers d'être dotés d'une société énergétique bien à eux.

Favoriser le développement économique

Le troisième objectif que s'était fixé le gouvernement en 1980 touchait le développement de l'économie canadienne. En plus des mesures précitées pour favoriser la création d'emplois, améliorer la formation professionnelle et réduire l'inflation, il a donc exécuté des programmes dans divers secteurs d'activité et différentes régions du pays.

Ainsi, il a travaillé au développement industriel sur plusieurs fronts, de manière à exploiter les avantages offerts par la diversité de nos industries. Dans ce sens, il a pris des mesures pour:

- protéger et rebâtir l'assise industrielle du Canada;
- offrir des stimulants à la recherche et au développement;
- favoriser l'expansion des marchés d'exportation;
- moderniser l'infrastructure des transports au pays;
- revigorer nos industries de ressources.

Par ailleurs, la réorganisation de plusieurs grands ministères fédéraux, qui se poursuit, vise à améliorer le processus d'élaboration de la politique économique et à assurer une meilleure prise en compte des intérêts des régions au chapitre du développement.

Sur un autre plan, un programme de développement industriel et régional doté d'un budget de un milliard de dollars a été institué pour aider les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles sur le marché international et pour attirer de nouvelles industries au Canada. Ce programme prévoit un indice de disparités régionales plus équitable pour la détermination des niveaux d'aide et, pour la première fois, toutes les régions du pays peuvent se prévaloir des programmes de développement économique.

Le gouvernement a également pris un grand nombre d'initiatives au cours de cette session pour ranimer l'économie des régions défavorisées, encourager les nouveaux projets et industries offrant des promesses d'avenir, stimuler la croissance de la productivité, améliorer les infrastructures et venir en aide aux secteurs aux prises avec des difficultés temporaires. Des crédits fédéraux ont été octroyés à l'industrie de la construction navale pour promouvoir la construction de navires et la modernisation des chantiers, tandis que les sociétés Chrysler Canada et Massey-Ferguson ont bénéficié d'une aide destinée à leur permettre de traverser des périodes difficiles. Par ailleurs, un important programme fédéral d'aide à l'adaptation facilite actuellement la modernisation et la rationalisation de l'industrie du textile et suscite de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs déplacés. Et le Bureau des retombées industrielles et régionales favorise la participation des fournisseurs canadiens de biens et de services aux projets de mise en valeur de nos ressources. Dans un autre domaine, des programmes gouvernementaux ont permis d'aider la société Bombardier à obtenir un important contrat d'exportation de véhicules de transport urbain. Enfin, le Programme spatial canadien assure une aide permanente aux industries de pointe.

Compte tenu de son engagement à porter à 1,5 % du produit national brut le pourcentage de ses dépenses consacrées à la recherche et au développement d'ici 1985, le gouvernement a annoncé l'établissement d'un cadre de planification de sa politique dans ce domaine. Dans une communication plus récente sur sa politique globale de développement technologique, il annonçait par ailleurs la construction de quinze nouvelles installations de recherche, l'octroi de crédits supplémentaires pour l'achat de matériel de haute technicité et des propositions

Prorogation du Parlement

visant à simplifier et accroître les encouragements fiscaux à la recherche et au développement. Il a en outre augmenté les budgets du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Programme d'aide à la recherche industrielle. Grâce en partie à ces mesures et à d'autres interventions gouvernementales, on prévoit que le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche et au développement atteindra 1,4 % en 1983, comparativement à 1,03% en 1979.

Plusieurs autres initiatives du gouvernement visaient à stimuler les exportations. Ainsi, le ministère des Affaires extérieures a été restructuré pour assurer que les considérations commerciales occupent une place de premier plan dans l'élaboration de notre politique étrangère. Des crédits supplémentaires ont été affectés pour permettre aux petites et moyennes entreprises de réaliser leur potentiel en matière d'exportations, et un nouveau mode de financement a été institué pour mieux aider les compagnies canadiennes à soutenir la concurrence à l'étranger. Enfin, la Société pour l'expansion des exportations a vu son budget global augmenté.

L'excédent commercial du Canada, qui a quadruplé depuis 1979, a atteint à ce jour le chiffre record de 17 milliards de dollars pour 1983. Cette augmentation a contribué à l'amélioration de sept milliards de dollars survenue au cours de la même période au chapitre de notre balance des paiements. Et nous avons en conséquence enregistré le premier excédent de notre compte courant en neuf ans.

Dans le domaine des transports, qui constituent un élément essentiel de notre stratégie de développement industriel, la plus grande réalisation a été le règlement de la question du tarif du Nid-de-Corbeau. Les travaux d'établissement d'une structure tarifaire plus juste pour le transport des marchandises et l'expansion du réseau ferroviaire de l'Ouest absorberont un budget de 3,5 milliards de dollars en quatre ans et susciteront des investissements connexes qui atteindront 16,5 milliards de dollars. La modification du tarif du Nid-de-Corbeau apportera en permanence à l'Ouest canadien une subvention annuelle de 651 millions de dollars. Et la majeure partie des voies du Canadien-National entre Winnipeg et Vancouver sera doublée. Les emplois créés au total par la réalisation de ce programme se chiffreront à 375 000 années-personnes.

Des mesures ont également été prises pour améliorer nos installations portuaires. À Prince Rupert, la construction d'un nouveau port doté de terminaux pour les céréales et le charbon est presque terminée. Le terminal houiller procurera les installations nécessaires à l'exploitation des gisements de charbon du nord-est de la Colombie-Britannique. Et la Société canadienne des ports a été constituée pour donner une plus grande autonomie aux autorités locales chargées de l'administration des ports et accroître l'efficacité globale du réseau portuaire national. Ces améliorations de notre système de transports seront d'une importance capitale lorsque la demande reprendra sur le marché mondial.

Dans un autre secteur important de l'économie canadienne, le gouvernement a déjà donné suite à un grand nombre des recommandations formulées par les groupes d'étude des pêches sur nos côtes est et ouest, afin d'accroître la productivité des entreprises de pêche et d'améliorer la condition des pêcheurs et employés des usines de transformation du poisson. Il a par ailleurs conclu une entente avec Terre-Neuve pour ranimer la pêche hauturière de cette province grâce à la création d'une nouvelle entreprise regroupant les éléments d'actif de plusieurs compagnies de pêche en difficulté financière. Et une entente de principe négociée avec la Nouvelle-Écosse prévoit une initiative comparable pour cette province. Une loi a en outre été adoptée pour autoriser la participation du gouvernement fédéral à la restructuration des pêches de l'Atlantique. Le gouvernement est aussi intervenu pour permettre aux pêcheurs de profiter plus pleinement de l'extension à 200 milles de la zone de pêche canadienne, en augmentant la sévérité des sanctions imposées aux pêcheurs étrangers qui enfreignent les lois régissant la pêche sur nos côtes.

Dans l'industrie forestière, qui compte parmi les plus importants employeurs au pays, le gouvernement a apporté son concours de diverses manières. Il a amélioré ses installations de recherches à Saint-Jean (Terre-Neuve), Fredericton, Sainte-Foy, Sault-Sainte-Marie et Victoria. Il a puisé dans la caisse de l'assurance-chômage pour soutenir les emplois dans ce secteur lorsque la demande mondiale de produits forestiers a fléchi. Il a aidé les établissements d'enseignement des sciences forestières et il a acheté de nouveaux bombardiers d'eau.

Le gouvernement a en outre appuyé la recherche et le développement dans le secteur des mines. Et les entreprises minières se sont vu offrir l'accès aux installations du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, dont les travaux ont permis d'importants progrès dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité professionnelles.

Reconnaissant par ailleurs qu'un nombre croissant de pays préfèrent effectuer leurs achats d'État à l'État, le gouvernement a créé une nouvelle société de la Couronne, Canagrex, qui a pour tâche d'aider les agriculteurs à étendre leurs marchés d'exportation. Parmi les autres mesures législatives intéressant les